

**INSTRUCTIONS DE COURSE (IC) TYPES  
VOILE LEGERE 2017-2020  
(version avec annexe)**

Nom de la compétition : Championnat de Ligue Pays de la Loire  
Dates complètes : 11 octobre 2020  
Lieu : à la BASE de mer des Sables d'Olonne  
Autorité Organisatrice (AO) : Sports Nautiques Sablais  
Grade : 5A

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

**1. REGLES**

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 ~~les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers, précisées en **annexe**~~  
**PRESCRIPTIONS FEDERALES, (supprimer 1.2 en l'absence de concurrents étrangers attendus)**
- 1.3 les règlements fédéraux.
- 1.4 ~~En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra (supprimer 1.4 en l'absence de concurrents étrangers attendus).~~

**2. AVIS AUX CONCURRENTS**

- 2.1
- 2.2 Les avis seront essentiellement mis en ligne à l'adresse internet des Sports Nautiques Sablais

**3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE**

Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

**4. SIGNAUX FAITS A TERRE**

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons dont l'emplacement est précisé en **annexe**.
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu, sauf délai différent précisé en **annexe** (ceci modifie Signaux de course).

**5. PROGRAMME DES COURSES**

- 5.1 Les courses sont prévues selon le programme précisé en **annexe**.
- 5.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est précisée en **annexe**.
- 5.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 5.4 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après l'heure précisée en **annexe**.

**6. PAVILLONS DE CLASSE**

Les pavillons de classe sont précisés en **annexe**.

**7. ZONES DE COURSE**

L'emplacement des zones de course est défini en **Annexe ZONES DE COURSE**.

**8. LES PARCOURS**

- 8.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.

- 8.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont précisés en **annexe**.
- 8.3 Parcours longue distance :  
Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D, si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).
- 9. MARQUES**
- 9.1 Les marques de départ, de parcours et de dégagement, de changement de parcours et d'arrivée sont définies en **annexe**.
- 9.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.
- 10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES**  
Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe ZONES DE COURSE**.
- 11. LE DEPART**
- 11.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ, à l'extrémité bâbord. Si l'alignement est différent, le préciser en **annexe**.
- 11.2 Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux. *[DP]*
- 11.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS (ceci modifie les RCV A4 et A5). Si délai différent, le préciser en **annexe**.
- 12. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS**
- 12.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.
- 12.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).
- 13. L'ARRIVEE**  
La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon orange et le côté parcours de la marque d'arrivée. Si l'alignement est différent, le préciser en **annexe**.
- 14. SYSTEME DE PENALITE**
- 14.1 Pour les classes précisées en **annexe**, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 14.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :
- 14.2.1 Pour les classes précisées en **annexe**, la RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 14.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.
- 14.3 Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité inférieure à DSQ.
- 15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES**
- 15.1 Les temps limites et les temps cibles sont les suivants :
- (a) Temps cible précisé en **annexe**. Le manquement à respecter le temps cible ne constituera pas motif à réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a).
- (b) Temps limite du premier bateau pour finir : précisé en **annexe**.
- 15.2 Pour les épreuves courues en temps réel, les bateaux ne finissant pas dans un délai de 30 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini (ou dans un délai précisé en **annexe** s'il est différent) seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).
- 15.3 Le temps limite du premier bateau pour finir pour les épreuves inter séries ou de groupes de classes courant en temps compensé est précisé en **annexe**.
- 16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION**
- 16.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury dont l'emplacement est précisé en **annexe**. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.

- 16.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 30 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. Si ce délai est différent, le préciser en **annexe**.
- 16.3 Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury, dont l'emplacement est précisé en **annexe**. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 16.4 Les avis de réclamations du comité de course, du comité technique ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).
- 16.5 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.
- 16.6 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :
- Départ : Bateaux en attente,
  - Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors)
  - Publicité de l'épreuve
  - Bateaux accompagnateurs
  - Communication radio
- 16.7 Le dernier jour de la régata, une demande de réparation doit être déposée :
- (a) dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation a été informée de la décision la veille,
- (b) pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée.  
Ceci modifie la RCV 62.2.

## 17 CLASSEMENT

- 17.1 Le nombre de courses devant être validées pour valider la compétition est précisé en **annexe**.
- 17.2 Courses retirées  
Est précisé en **annexe**, le nombre de courses devant être validées pour que le classement général d'un bateau soit :
- (a) le total de ses courses
- (b) le total de ses courses moins la plus mauvaise
- (c) le total de ses courses moins les deux plus mauvaises.
- 17.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps. Si un autre système de calcul est utilisé, il sera précisé en **annexe**.
- 17.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés, tels qu'ils ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription ou des tables de rating de la FFVoile seront affichés au tableau officiel d'information, à une heure précisée en **annexe**, et au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

## 18 REGLES DE SECURITE

- 18.1 Un émargement (sortie et retour) pourra être mis en place suivant les modalités précisées en **annexe**. [DP]
- 18.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible. [DP]
- 18.3 Utilisation du bout-dehors :  
Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout-dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

## 19. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT [DP]

- 19.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 19.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

## 20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

## 21. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux doivent porter la publicité fournie par l'AO, selon les conditions précisées en **annexe**.

## 22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés comme précisé en **annexe**.

**23. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS [DP]**

- 23.1 Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés comme précisé en **annexe**.
- 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des entraîneurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

**24. COMMUNICATION RADIO [DP]**

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

**25. PRIX**

Des prix seront distribués comme précisé en **annexe**.

**26. DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

Arbitres désignés :

Président-e du comité de course : précisé en **annexe**

Président-e du comité technique : précisé en **annexe**

Président-e du jury : précisé en **annexe**

## VOILE LEGERE 2017 – 2020

**INTERLIGUE, Championnat de Ligue Pays de la Loire**

11 octobre 2020

Base de mer aux Sables d'Olonne

Sports Nautiques Sablais

Grade 5A

**2. AVIS AUX CONCURRENTS**

- 2.1 Pas de tableau officiel d'information  
 2.2 Avis mis en ligne [sportsnautiquessablais](http://sportsnautiquessablais)  
 2.3 Pendant la course les coureurs seront sous la responsabilité des entraîneurs

**4. SIGNAUX FAITS A TERRE**

- 4.1 Pas de mât de pavillons

**5. PROGRAMME DES COURSES**

- 5.1 Programme des courses  
 Pour le dimanche 11 Octobre 2020, 1 course est nécessaire pour valider la à définir en fonction de la météo.  
 5.2 Le signal d'avertissement de la première course du jour  
 Le dimanche 11 Octobre 2020 sera fait à **11h00**  
 5.4 Le dernier signal d'avertissement de course programmé ne sera pas fait après **[15h30]**.

**6. PAVILLONS DE CLASSE**

Les pavillons de classe sont race :

- Flamme opti blanche : pour les optimists benjamins  
 Flamme opti jaune pour : les optimists minimes  
 Flamme conseil général de Vendée : pour les open bic  
 Flamme april marine : pour les RS Feva

**8. LES PARCOURS**

- 8.2 le parcours à effectuer triangle est décrit en annexe

**9. MARQUES**

- 9.1 Il n'y aura pas de changement de parcours

Marques de départ	Marques de parcours	Marques d'arrivée
Bouée jaune	Bouées roses	Bouée à damier noir et blanche

**11. LE DEPART**

- 11.1 La ligne de départ sera entre le mat arborant un pavillon orange sur le bateau comité de course à l'extrémité tribord et le cote parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord (*si alignement différent de l'IC 11.1, sinon supprimer*).  
 11.3 Un COURREUR qui ne prend pas le départ au plus tard 4 **minutes** après son signal de départ sera classé DNS

**13. L'ARRIVEE**

La ligne d'arrivée sera entre le mat arborant un pavillon orange sur le bateau comité à laisser à bâbord et le coté parcours de la marque d'arrivée à laisser à tribord

**14. SYSTEME DE PENALITE**

- 14.1 La RCV 44.1 et La RCV P2.1 sont modifiées de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.  
 14.2 Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

**15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES**

15.1

Classe	(a) Temps cible	(b) Temps limite du premier pour finir
[optimists]	[30 minutes]	[45 minutes]
[open bic]	[30 minutes]	[45 minutes]

15.2 [30 mn] pour finir après le premier 15.3 Temps limite pour les épreuves inter séries [30 minutes]

**16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION**

16.1 Le secrétariat du jury est situé [sur l'eau au niveau du bateau comité].

16.2 Le temps limite de réclamation est de [30 minutes] après l'arrivée du dernier bateau de la dernière course du jour

16.4 Application de l'annexe T CONCILIATION

**17. CLASSEMENT**

17.1 [1 course doit être validée pour valider la compétition.

17.2 Courses retirées

(a) Quand moins de [3] courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses.

**18. REGLES DE SECURITE**

18.1 L'émergiment à la sortie et au retour se fera selon les modalités suivantes : via les entraîneurs (c.f note sur le covid pour limiter les regroupements) [DP]

**21. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]**

R.A.S

**22. BATEAUX OFFICIELS**

Les bateaux officiels seront identifiés au briefing.

**23. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS [DP]**

23.2 Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés au briefing.

**26. PRIX**

Il n'y aura pas de remise des prix

Des coupes seront distribuées individuellement : 1 er , 2 eme , 3 eme et la première féminine de chaque série.

**Arbitres désignés par la CCA:****Laure THEPAUT** Présidente du comité de course**Alma VIC-MOLINEAU** adjointe jeune arbitre

[Laure THEPAUT] Président-e du jury

(A supprimer en l'absence de concurrents étrangers attendus)

## ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2017-2020  
translated for foreign competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 64.3** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and cannot be dealt by the jury.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 88** (*National prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr), shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

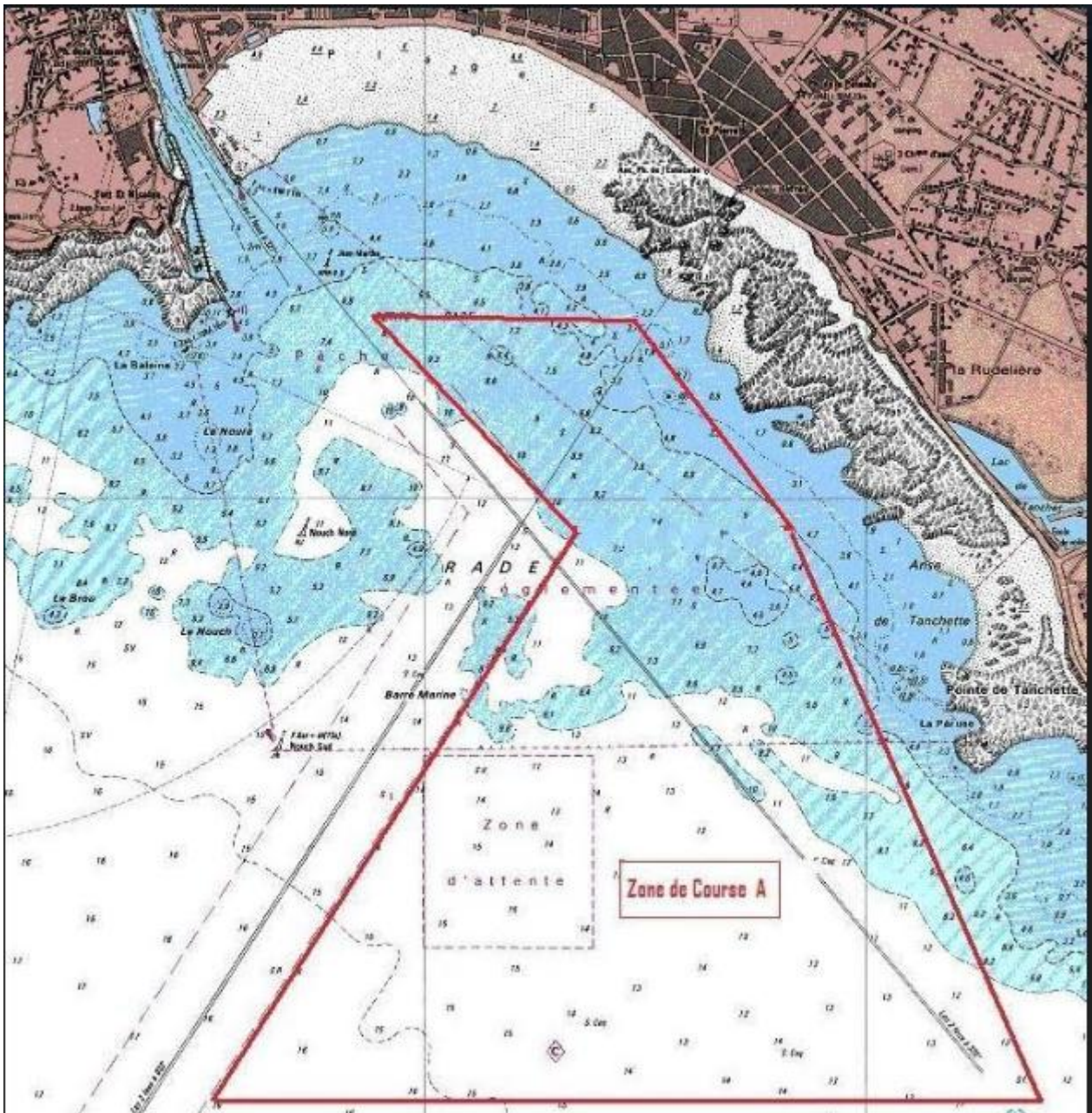
FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: [jury.appel@ffvoile.fr](mailto:jury.appel@ffvoile.fr), using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: [http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/jury\\_appel.asp](http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/jury_appel.asp)



**ANNEXE ZONES DE COURSE**

*Carte marine décrivant l'emplacement des zones de course  
Préciser les zones qui sont des obstacles*

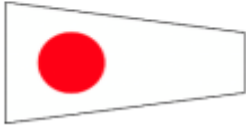
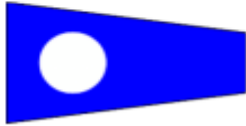



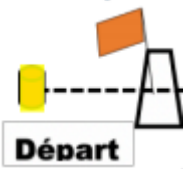




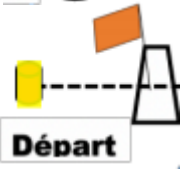





## ANNEXE PARCOURS

Description des parcours incluant les angles approximatifs entre les bords, l'ordre de passage des marques et leur côté requis, la longueur indicative des parcours

Les marques de parcours 1, 2 et 3 sont à laisser à bâbord.

Flamme numérique 1 = 1 tour	Flamme numérique 2 = 2 tours
	
<p>Départ - 1 - 2 - Départ - Arrivée</p>	<p>Départ - 1 - 2 - 3 - 1- Départ - Arrivée</p>
<p style="text-align: center;">↓</p> <div style="text-align: center;">  </div> <div style="text-align: center; margin-top: 100px;">  </div> <div style="text-align: center; margin-top: 100px;">  </div> <div style="text-align: center; margin-top: 20px;">  <p>Départ</p> </div> <div style="text-align: center; margin-top: 100px;">  <p>Arrivée</p> </div>	<p style="text-align: center;">↓</p> <div style="text-align: center;">  </div> <div style="text-align: center; margin-top: 100px;">  </div> <div style="text-align: center; margin-top: 100px;">  </div> <div style="text-align: center; margin-top: 20px;">  <p>Départ</p> </div> <div style="text-align: center; margin-top: 100px;">  <p>Arrivée</p> </div>